

## Compte-rendu : visio conférence du 6 novembre 2020

L'ordre du jour de cette visio-conférence:

1. Etat sanitaire du département
2. Organisation du travail et déploiement du Télé-travail et des ordinateurs
3. Mesures d'information en direction des agents sur la crise sanitaire
4. Questions diverses.

### **Etat sanitaire de la DDFIP62 :**

Mme Rivaux, infirmière nous indique que cette semaine (donc depuis le 29 octobre), il y a 6 nouveaux cas de collègues positifs au coronavirus, chiffre légèrement en baisse par rapport aux semaines précédentes, et qu'actuellement 14 collègues sont considérés comme cas contact.

Il faut contacter le médecin de prévention ou l'infirmière par mail ou téléphone en décrivant votre situation (avez-vous été en contact au travail, avec une personne avec qui vous vivez ou à l'extérieur) et surtout laissez un numéro de téléphone.

Les demandes sont priorisées en fonction de l'urgence mais chacune recevra une réponse par téléphone ou mail. Avant toute reprise, contactez l'infirmière ou le médecin de prévention.

Il est rappelé par l'infirmière et la direction que le port du masque est une obligation et non pas une option dans les bureaux et lieux collectifs. La distanciation physique doit être respectée lors des pauses cafés ou pauses cigarettes. M GIRAULT insiste sur le port du masque comme une OBLIGATION PROFESSIONNELLE, il ne peut plus admettre les situations où les collègues ne respectent pas ces consignes et que des rappels écrits pourraient être envoyés.

#### **Attention aux sanctions !**

**Solidaires Finances Publiques 62 demande des pauses plus nombreuses pour permettre aux collègues de « s'aérer », M GIRAULT est d'accord.**

**Solidaires Finances Publiques 62 indique également que pour ces raisons sanitaires, il faut équiper en télé-travail les bureaux collectifs en priorité.**

Nous connaissons enfin le nombre de collègues vulnérables : 81 (peut-être 1 ou 2 supplémentaires qui sont en cours de recensement).

Sur ces 81 collègues, entre 30 et 40 sont en télé-travail, 19 en ASA et 14 pour lesquels le télé-travail n'est pas possible (missions non télé-travaillables ou collègues qui ne le souhaitent pas).

Noter bien qu'entre le chiffre global et le détail, la direction a perdu des collègues, où sont-ils ?

La direction nous explique bien tant que mal qu'il y a des problèmes de chiffres et que ça reste approximatif.

Si vous êtes vulnérable, vous avez été contacté·e par le médecin de prévention qui, en fonction des nouvelles directives, vous indique que vous pouvez (pouvoir et non obliger !) bénéficier jusqu'à 5 jours de télé-travail et sinon vous êtes en ASA.

A vous ensuite de contacter les RH par mail.

Si vous n'étiez pas considéré·e comme vulnérable au premier confinement, vous pouvez contacter le médecin pour savoir si vous pouvez bénéficier de cette mesure (voir la liste des 11 pathologies sur Ulysse 62).

L'infirmière nous indique cependant que les mesures sont plus restrictives qu'en mai.

exemple : l'hypertension est dans cette liste des 11 pathologies mais si votre hypertension est régulée (par des traitements) depuis longtemps, vous n'êtes plus considéré·e comme vulnérable.

**Solidaires Finances Publiques 62** veut connaître le ou la responsable en cas de problème de santé si un·e collègue considéré·e comme vulnérable n'est pas isolé·e ou si celui ou celle-ci souhaite rester en présentiel ou si sa/son responsable hésite à le placer en ASA et lui demande de rester au bureau.

M GIRAULT va demander à la DG, surtout au cas où sa responsabilité pourrait être mise en cause.

**Solidaires Finances Publiques 62 demande qu'un nouveau message clair concernant ces dispositifs (vulnérabilité, malade COVID ou cas contact) soit adressé aux collègues.**

## **Organisation du travail et déploiement du télé-travail et des ordinateurs**

M GIRAULT indique que nous sommes à ce jour à moins de 11 % de télé-travailleurs

(Pour rappel, au niveau national, les DDFiP/DRFiP sont à 13 %)

Il constate également un écart considérable entre la réalité et les discours du gouvernement, il veut identifier les points de blocage, dont un des points serait, pour la direction, l'usage réel fait des ordinateurs et non la répartition de ceux-ci.

M GIRAULT précise que le télé-travail, pendant cette crise, est une mesure de protection de la santé au travail

**Solidaires Finances Publiques 62 est heureux de l'entendre dire, mais dans les faits ?**

**Solidaires Finances Publiques 62** lui expose le constat suivant (fait en fonction du recensement des effectifs de notre direction à la date du 3 novembre 2020)

(pour calculer le pourcentage de télé-travail : télé-travailleur·ses/télétravailleur·ses + en présentiel)

	Nombre de collègues affecté·es	télé-travailleurs·ses du service le 3 novembre	En présentiel dans le service le 3 novembre	% télé-travail sur le service le 3 novembre
Services de direction et EDR	277	39	208	15,7 %
Services de contrôle (BCR, BDV, PCE, PCRCP)	128	39	72	35 %
Le reste des services soit le réseau	1005	47	758	<b>5,83 %</b>

**Solidaires Finances Publiques 62** indique à M GIRAULT le mécontentement des collègues qui attendent pour être équipé·es, faut-il être en direction pour obtenir le privilège du télé-travail ?

**Solidaires Finances Publiques 62** reconnaît que les collègues de direction, comme les autres, ont le droit de télé-travailler mais nous rappelons les propos du directeur, le télé-travail est une mesure de protection pour tous·tes les collègues !!!

M Girault nous répond qu'il n'y a pas la même approche collective du télé-travail en direction et dans le réseau.

**Solidaires Finances Publiques 62** met en garde contre les divisions entre télé-travailleur·ses et collègues en présentiel et demande que le directeur rappelle aux encadrant·es d'avoir confiance aux agent·es et de ne pas avoir d'a priori sur le télé-travail.

**Solidaires Finances Publiques 62** a également demandé le nombre de demandes de télé-travail.

La direction indique que sur 508 agent·es sur des missions du PCA, il y a 368 demandes pour le télé-travail.

**Solidaires Finances Publiques 62** insiste sur l'incompréhension des collègues entre la campagne télé-travail habituelle et la campagne télé-travail crise sanitaire. Il ne faut pas que l'administration interpenètre les deux. Nous revendiquons un message cohérent et clair pour que chaque collègue puisse se positionner sur la demande de télé-travail soit en temps normal soit en période de confinement.

Selon l'expression de M. Girault, définie par lui-même comme sexiste, « il ne faudrait pas que les collègues se crêpent le chignon ».

La direction nous donne aussi des chiffres : 267 portables doivent arriver d'ici la fin de l'année et 50 ultra-portables pour équiper des cadres.

Il y aurait environ 300 portables en circulation mais la direction nous indique un nombre de 125 télé-travailleur·ses (nomades compris) pour le 3 novembre.

**Après avoir perdu des collègues vulnérables, la direction a perdu des ordinateurs !**

**Solidaires Finances Publiques 62** revendique à nouveau l'abandon du NRP.

**Après un premier confinement compliqué pour toutes et tous, des tensions dans les services, un télé-travail qui n'arrive pas à se déployer, des sous-effectifs, des collègues démotivé·es et fatigué·es :**

**les collègues vont craquer !**

M GIRAULT va être attentif au fonctionnement des équipes, il veut rétablir du lien collectif. Il est conscient qu'il y a des pressions dans les services mais comme notre ministre, il pense que le NRP doit être activé dès janvier 2021.

## **Mesures d'informations des agents sur la crise sanitaire :**

M GIRAULT attend des OS, des idées pour informer les collègues sur les consignes sanitaires et pour éviter les contaminations, il nous parle à nouveau de l'appli « TousAnti Covid ».

**Solidaires Finances Publiques 62** lui demande si il a touché des royalties pour promouvoir cette application et rappelle que toutes et tous les collègues n'ont pas forcément un smartphone performant (surtout que nous n'avons pas toutes et tous eu une prime pour pouvoir en changer !).

Avant de nous parler de cette application, il faut surtout déployer le télé-travail très vite et, pourquoi pas, faire tourner les équipes. Sauf qu'en fait, nous ne sommes pas vraiment en confinement, le gouvernement a surtout instauré un couvre-feu pour nous faire travailler et point.

## **Questions diverses :**

- **Listes d'aptitude** : les listes des proposé-es classé-es seront publiées sur Ulysse 62 lundi 9 novembre.

- **indisponibilité Hélios les 12 et 13 novembre** : **Solidaires Finances Publiques 62** a demandé le bénéfice de deux jours d'ASA pour les collègues travaillant sous cette application. M GIRAULT nous répond que c'est l'occasion pour eux-elles de se mettre en congés et qu'il n'a reçu aucune consigne de la DG.

- **rattrapage prime COVID** : Suite à leur demande, 10 agent-es ont été rattrapé-es car ils-elles correspondaient aux mêmes critères pour l'attribution de cette prime que ceux-elles l'ayant eu. La direction nous indique qu'il n'y aura pas d'autres rattrapages.

- **gardes d'enfant** : **Solidaires Finances Publiques 62** indique que les protocoles sanitaires dans les écoles et notamment les accueils vont être modifiés (lycée et collège accueilleraient 1 semaine sur 2, ou par petits groupes), nous demandons quel dispositif sera alors mis en place pour les gardes d'enfant ; La direction n'a pas de consigne à ce jour.

**Solidaires Finances Publiques 62 est toujours là.  
Nous vous avons régulièrement informé-es lors du premier confinement,  
nous le ferons encore pour celui-ci.**

**N'hésitez pas à nous contacter**

**Catherine : 06-35-40-58-65**

**Nadège : 06-22-02-15-50**

**mail : [solidairesfinancespubliques.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:solidairesfinancespubliques.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr)**